



Vade-mecum des maires

2014

Le mot du Préfet

Le maire est un personnage central de la vie publique locale. Il est à la tête de la cellule de base de la sociabilité politique dans le paysage institutionnel français : la commune. Agent de l'État également, il est chargé, en matière de police administrative, du maintien de l'ordre public dans sa commune, ce qui recouvre le bon ordre, la sécurité, la sûreté et la salubrité publiques.

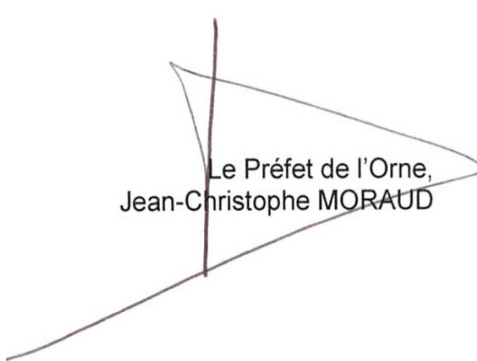
Au-delà de ces caractéristiques fondamentales, le mandat 2014-2020 qui s'ouvre aura pour enjeu majeur la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques ; celles-ci représentent environ 20 % du PIB et réalisent 70 % de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) publique (hors défense) ; les communes et intercommunalités pèsent plus de 67 % de cette capacité d'investissement. Durant cette mandature, il s'agira bien de peser sur les dépenses de fonctionnement en mutualisant de manière accrue, en s'intégrant davantage, en réduisant les doublons là où ils subsistent (communes / intercommunalités), pour préserver cette capacité à investir et renforcer l'armature des services et équipements publics de qualité que beaucoup de nos voisins européens nous envient, et qui participent à l'attractivité globale de notre territoire.

Il sera nécessaire d'accroître la mise en commun des services et la mutualisation. Pour réaliser cet objectif, l'enjeu consiste, d'une part, à disposer d'une masse critique pour porter les projets de développement nécessaires aux habitants, tout en procédant à des économies sur les dépenses de fonctionnement pour dégager, d'autre part, des marges de manœuvre pour investir.

Nous devons également réfléchir et travailler avec vous à la maille territoriale et institutionnelle la plus adaptée en utilisant les outils et solutions les plus en adéquation avec la problématique territoriale et les plus pertinentes (communes nouvelles, EPCI élargis avec la future loi clarifiant l'organisation territoriale de la République, pôles d'équilibre des territoires ruraux voire pôles métropolitains...).

Je souhaite également attirer votre attention sur un aspect important de la vie de nos concitoyens : la sécurité et leur sécurité. L'évolution de la délinquance montre que la sécurité est une question qui touche toute la société et implique toutes ses institutions. C'est une priorité collective que nous devons nous assigner dans l'Orne pour les six ans à venir.

Compte tenu de ces enjeux, et pour parvenir à la réalisation de ces objectifs, les relations entre collectivités territoriales et l'État doivent être fluides et empreintes de confiance : conseil et ingénierie pour les dossiers et montages complexes, écoute et dialogue permanent constituent notre cadre de travail quotidien qui procède d'une logique de coproduction, rendant possibles sans heurts ni troubles les évolutions structurelles de notre système institutionnel.



Le Préfet de l'Orne,
Jean-Christophe MORAUD

Sommaire

Fiche 1 : Présentation de l'organisation de l'administration de l'État dans l'Orne : RéATE ; organigramme de l'organisation de l'État

Fiche 2 : La préfecture et les sous-préfectures

Fiche 3 : La DDT

Fiche 4 : La DDCSPP

Fiche 5 : La DDSP, le Groupement de gendarmerie et le SDIS

Fiche 6 : Les unités territoriales : l'UT DIRECCTE ; l'UT DREAL ; la DT ARS ; le STAP

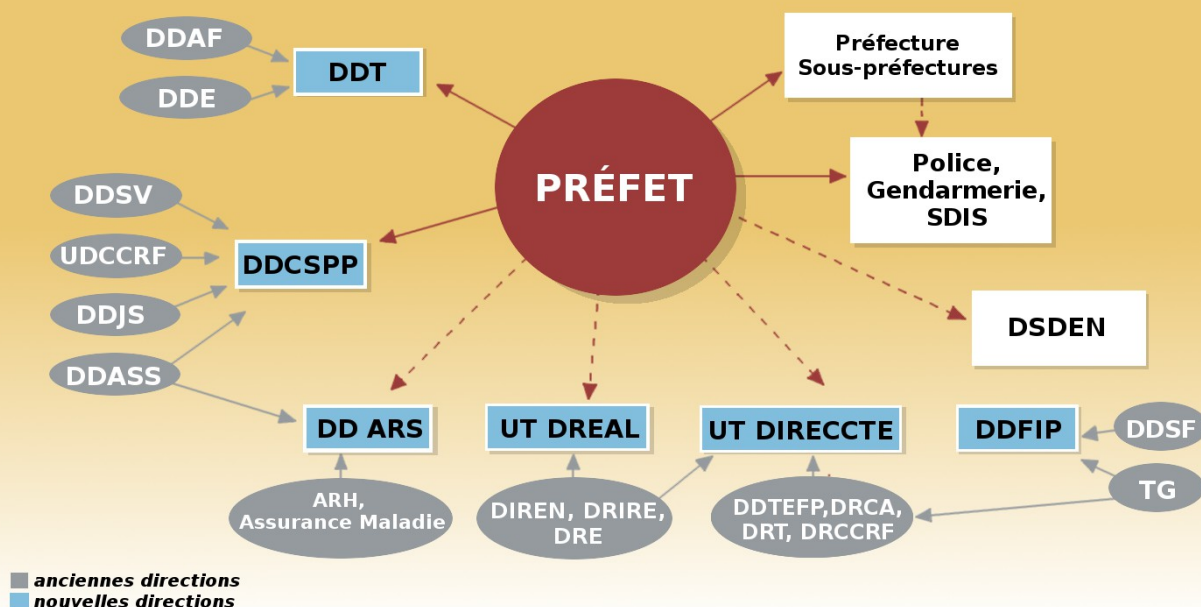
Fiche 7 : La DDFIP

Fiche 8 : La DSDEN

Fiche 9 : Le Commissaire de Redressement Productif ; le référent unique pour les investissements ; les défenseurs des droits

FICHE 1 : L'organisation de l'administration de l'État dans l'Orne

La nouvelle organisation des services de l'État dans l'Orne



La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010, a donné une réelle cohérence aux services déconcentrés de l'État : évolution des missions, fusion des anciennes directions, renforcement de l'état-major de l'État autour du préfet. La réorganisation de l'administration territoriale de l'État (RÉATE) vise à améliorer le service rendu au public en regroupant les compétences.

- Comme tous les départements de moins de 400 000 habitants, à la place des anciennes directions départementales, l'Orne compte désormais deux Directions Départementales Interministérielles (DDI) :
 - La **DDT** : Direction Départementale des Territoires (voir fiche 3)
 - La **DDCSPP** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (voir fiche 4).Chargées d'appliquer des politiques interministérielles, ces deux directions travaillent sous l'autorité directe du Préfet.
- La Préfecture (voir fiche 2) s'est elle aussi engagée dans le mouvement en basant son organisation sur trois piliers :
 - la **DRLP** : Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
 - la **DRM** : Direction des Ressources et des Moyens
 - le **SGAD** : Secrétariat Général aux Affaires Départementales
- Les sous-préfectures (voir fiche 2) voient confirmé leur rôle essentiel d'animation de l'action de l'État sur leur territoire.
- La Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) et le Groupement de Gendarmerie (voir fiche 5) assurent, en coordination étroite et sous l'autorité directe du Préfet, la sécurité intérieure dans le département.

- Trois entités territoriales (voir fiche 6) représentent localement les directions régionales :
 l'**UT DIRECCTE** : Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.
 l'**UT DREAL** : Unité Territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 la **DD ARS** : Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé

Le **STAP** (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) a également été mis en place (voir fiche 6).

- La **DSDEN** (anciennement inspection académique) : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (voir fiche 8).
- La **DDFIP** (Direction Départementale des Finances Publiques) a été créée (voir fiche 7).

Liens utiles :

[Le site Internet de l'Etat dans l'Orne : Orne.gouv](http://Orne.gouv.fr)

[Orne.gouv : le magazine de l'Etat dans l'Orne](#)

[La lettre de l'Etat dans l'Orne sur la RÉATE](#)



Accueil >

Mis à jour le 05/05/2014

Danger Fenêtre ouverte

Campagne nationale de prévention des défenestrations des enfants Chaque année en France, les chutes accidentelles de grande hauteur, plus communément appelées "défenestrations", font environ 250 victimes, en particuliers chez les enfants de (...)

FENÊTRE OUVERTE = DANGER

REVENUS 2013 : Déclaration en ligne

Mieux connaître le Parlement et le rôle des députés européens

Démarches administratives

Vous souhaitez effectuer une démarche pour :

- [Vous êtes un particulier](#) [Horaires et coordonnées](#)
- [Vous êtes une association](#) [L'aide aux victimes](#)
- [Vous êtes un professionnel](#) [La pré-plainte en ligne](#)
- [Les services en ligne](#)

[> Toutes vos démarches](#)

RENDEZ-VOUS SUR
IMPOTS.GOUV.FR

© Orne.gouv.fr

FICHE 2 : La préfecture et les sous-préfectures

Cf. organigramme en annexe 1

1. Préfecture de l'Orne

39, rue Saint Blaise
61 000 ALENCON

Accueil général de la Préfecture : 02 33 80 61 60 – Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h30

Standard : 02 33 80 61 61 – Du lundi au vendredi de 7h45 à 21h et le samedi de 8h30 à 18h30

Bureau des étrangers et de la nationalité

54, rue Saint Blaise
61 000 ALENCON
Tél. : 02 33 80 62 87

- Etrangers

Accueil au guichet du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 (fermé l'après-midi).

Accueil téléphonique de 13h30 à 16h30

Courriel : pref-etrangers@orne.gouv.fr

- Naturalisations

Accueil au guichet les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 (fermé l'après-midi).

Accueil téléphonique de 13h30 à 16h30

Courriel : pref-naturalisations@orne.gouv.fr

Bureau de la réglementation et des titres

Cité administrative
Place Bonet
BP 538
61 007 ALENCON CEDEX
Tél. : 02 33 80 61 61

- Cartes grises

Accueil au guichet du lundi au vendredi : 8H30 à 12H00 – fermé l'après-midi

Accueil téléphonique :

Pour les usagers : du lundi au vendredi de 14h à 16h

Pour les services de gendarmerie, police ou mairies : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h

Courriel : pref-immatriculation@orne.gouv.fr

- Permis de conduire

Accueil au guichet du lundi au vendredi : 8H30 à 12H00 – fermé l'après-midi

Accueil téléphonique :

Pour les usagers : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Pour les taxis et épreuves sportives : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h

Pour les services de gendarmerie, police ou mairies : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h

Courriel : pref-permis-conduire@orne.gouv.fr

- Cartes d'identité, passeports, réglementation

Accueil au guichet du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 – fermé l'après-midi

Accueil téléphonique :

Pour les usagers : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Pour les services de gendarmerie, police ou mairies : accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h

Courriel : pref-passeport-cni@orne.gouv.fr

2. Sous-préfecture d'Argentan

9 Route de Sées

BP 20207

61202 ARGENTAN cedex

Tél. : 02.33.80.61.61

Les cantons rattachés :

Argentan EST, Argentan OUEST, Athis de l'Orne, Briouze, Écouché, Exmes, Flers NORD, Flers SUD, Gacé, La Ferté Fresnel, Le Merlerault, Messei, Mortrée, Putanges Pont Ecrépin, Tinchebray, Trun, Vimoutiers.

Accueil du public : de 9h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h15

3. Sous-préfecture de Mortagne-au-Perche

1 Faubourg Saint Éloi

61400 MORTAGNE-AU-PERCHE

Tél. : 02 33 85 20 70

Les cantons rattachés :

Bazoches sur Hoesne, Belleme, L'Aigle EST, L'Aigle OUEST, Le Theil, Longny au Perche, Mortagne au Perche, Moulins la Marche, Nocé, Pervençères, Rémalard, Tourouvre.

Accueil du public : Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15

Missions de la préfecture et des sous-préfectures

- La représentation de l'État
- La sécurité des personnes et des biens
- Le service au public et la délivrance des titres
- Le respect de la légalité et de l'État de droit
- L'intégration sociale et la lutte contre les exclusions
- L'administration du territoire et le développement économique

Depuis novembre 2013, certaines missions ont été réparties entre la préfecture et les sous-préfectures.

La sous-préfecture d'Argentan est l'interlocuteur des usagers pour :

- Les professions réglementées : les agences immobilières, les pompes funèbres... ;
- Les sports et loisirs : manifestations aériennes, ball-traps, ouvertures des hippodromes, cartes de guides et interprètes...
- Les salons et foires

La sous-préfecture de Mortagne-au-Perche est l'interlocuteur des usagers pour :

- Les associations loi 1901
- Les cultes
- Les ventes en liquidation
- Les annonces judiciaires et légales
- Le jury d'assises

Liens utiles :

[Le site Internet de l'Etat dans l'Orne](#)

[Compte Twitter de la préfecture](#)

[Ministère de l'Intérieur](#)

FICHE 3 : La Direction Départementale des Territoires (DDT)

Cf. organigramme en annexe 2

Siège :

Cité administrative

Place Bonet

BP 537

61007 Alençon cedex

Tél. : 02 33 32 50 50

Courriel : ddt@orne.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Directeur départemental : Jean-Marc COLLÉONY

Directeur adjoint : Didier ROUSSEL

Délégation Ouest (DTO) :

1, les Landes Havas – 61100 La Lande Patry

Tél 02 33 98 40 80

Mail. ddt-dto@orne.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

Délégué territorial : Quentin CATHRIN-HAMELIN

Délégation Est (DTE) :

Z.I. De la Grippe 61400 Mortagne-au-Perche

Tél. 02 33 85 26 50 Fax. 02 33 85 26 59

Mail. ddt-dte@orne.gouv.fr

Horaires d'ouverture : de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

Déléguée territoriale : Isabelle WERQUIN-QUESNEY

Antenne d'Argentan (nouvelles coordonnées à compter du 19 mai 2014)

9 route de Sées (à la sous-préfecture) - CS 70137 61205 Argentan cedex

Tél. 02 33 80 60 61

Mail. ddt-dtc@orne.gouv.fr

Horaires d'ouverture : de 9h15 à 12h15 et de 14h00 à 16h30

Missions :

- Promotion du développement durable
- Développement et équilibre des territoires
- Mise en œuvre les politiques relatives à/au :
 - la prévention des risques naturels ;
 - logement, à l'habitat et à la construction ;
 - la gestion et au contrôle des aides publiques pour la construction de logements sociaux ;
 - l'aménagement et à l'urbanisme ;
 - la protection et à la gestion durable des eaux, des espaces naturels, forestiers, ruraux et de leurs ressources ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'environnement et des mesures de police qui en découlent ;
 - l'agriculture et à la forêt, ainsi qu'à la promotion de leurs fonctions économique, sociale et environnementale ;
 - développement de filières alimentaires de qualité ;
 - la prévention des incendies de forêt ;
 - la protection et à la gestion de la faune et de la flore sauvages, ainsi qu'à la chasse et à la pêche ;
 - la politique forestière.

Liens utiles :

[La DDT Orne](#) (les documents en ligne seront mis à jour dans les prochaines semaines)

[Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie](#)

[Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt de Basse-Normandie](#)

[Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement](#)

FICHE 4 : La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Cf. organigramme en annexe 3

Cité administrative
Place Bonet
CS 50003
61013 Alençon cedex
Tél. : 02 33 32 50 50
Courriel : ddcspp@orne.gouv.fr
Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

*Directrice départementale : Blandine GRIMALDI
Directeur adjoint : Luc CHALLEMEL DU ROZIER*

Missions :

Avec des compétences techniques, scientifiques, juridiques et économiques regroupées, l'État dispose désormais, dans une même direction, de l'expertise nécessaire au développement et au maintien du lien social, à la protection des consommateurs et à la gestion d'alertes de plus en plus fréquentes et complexes.

- Politique de la ville, promotion et égalité des chances
- Protection des personnes vulnérables et garantie des droits sociaux
- Hébergement d'urgence, accès et maintien dans le logement
- Délégation aux droits des femmes
- Jeunesse, sport et vie associative
- Sécurité alimentaire, loyauté de l'information du consommateur
- Protection économique du consommateur, sécurité et loyauté des produits industriels et des prestations de service
- Respect des règles de concurrence
- Environnement, santé et bien-être animal

Lien utile :
[La DDCSPP Orne](#)

FICHE 5 : La Direction Départementale de Sécurité Publique (DDSP), le Groupement de gendarmerie et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

1. La DDSP

3 circonscriptions dans l'Orne :

DDSP Alençon

62, place Bonet

61014 ALENÇON CEDEX

Tél. : 02 33 82 10 10

Compétence territoriale : Alençon, Cerisé, Damigny, Saint-Germain du Corbéis, Condé sur Sarthe et Valframbert

DDSP Flers

2, rue Paul-Bert 61100 FLERS

Tél. : 02 33 62 30 30

Compétence territoriale : Flers, La Lande-Patry, La Selle La Forge et Saint-Georges Les Groseillers

DDSP Argentan

35, rue Saint-Martin

61202 ARGENTAN

Tél. : 02 33 12 14 60

Compétence limitée à Argentan

Les trois commissariats de police sont ouvert 24h/24.

Directeur départemental de la sécurité publique : Commissaire divisionnaire Gilbert GRINSTEIN

Missions :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens en luttant contre la petite et moyenne délinquance ainsi que contre l'insécurité routière
- Police administrative et maintien de l'ordre

2. Le groupement de gendarmerie

Siège

Caserne Lieutenant Nicolas

38 boulevard Duchamp

BP 350

61014 Alençon Cedex

Tel : 02 33 32 70 00

Trois compagnies ornaïses :

- Argentan : Alençon, Sées, Argentan, Gacé
- Domfront : Domfront, Flers, La Ferté Macé
- Mortagne : Mortagne, L'Aigle, Longny, Bellème

Commandant de groupement : Colonel URIEN

Missions :

- Police administrative : assurer l'ordre public
- Police judiciaire : réprimer les atteintes à la loi pénale, constater les crimes et délits
- Police de la route : lutter contre l'insécurité routière

3. Le SDIS

SDIS 61
Rue Philippe Lebon
61000 ALENCON

Tél. : 02 33 81 35 00

Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours : Colonel RICHARD

Le SDIS est un établissement public commun au département, aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunales.

Missions :

- La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours,
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

Liens utiles :

[La DDSP Orne](#)

[Le Groupement de Gendarmerie](#)

[Le SDIS de l'Orne](#)

[Le site du SDIS de l'Orne](#)

Fiche 6 : Les unités territoriales : l'UT DIRECCTE, l'UT DREAL, la DT ARS, le STAP

1. L'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

57, rue Cazault
BP 253
61 007 ALENCON CEDEX
Tél. : 02.33.82.54.00
Courriel : dd-61.direction@direccte.gouv.fr

Accueil du public de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 sauf vendredi et veille de fêtes (fermeture à 16h15)

Pour un renseignement en droit du travail :
Accueil de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (fermé mardi après-midi, jeudi après-midi et vendredi après-midi) – Tél : 02.33.82.54.01 ou 02.33.82.54.50 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Le directeur de l'unité territoriale sera nommé au 1^{er} juillet 2014.

Directeurs départementaux adjoints : Philippe RETO et Chrystèle PASCO-MARTIN

Missions :

- Au niveau régional, la DIRECCTE assure le pilotage coordonné des politiques publiques menées par les ministères chargés d'une part, du travail et des relations sociales et, d'autre part, de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.
- Au niveau départemental, l'UT DIRECCTE relaie la DIRECCTE au niveau local dans l'ensemble de ses domaines de compétences : économie, emploi, entreprise, travail, concurrence et consommation.

2. L'Unité Territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement

Cité Administrative
Place Bonet
CS 40 020
61 013 ALENÇON Cedex
Tél : 02 33 32 50 93
Courriel : uto.dreal-bnormandie@developpement-durable.gouv.fr
Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Directrice de l'unité territoriale de la DREAL : Armelle CONNESSON

Missions : L'UT DREAL de l'Orne est chargée principalement de l'inspection des installations classées en application du Code de l'Environnement et du contrôle des transports terrestres.

3. La Direction Territoriale de l'Agence Régionale de Santé

Cité administrative
Place Bonet
B.P. 539
61 016 ALENCON CEDEX
Tel : 02.33.80.83.00
Courriel : ars-dt61-direction@ars.sante.fr
Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Directeur de la délégation territoriale de l'Orne : Abderrahim HAMMOU KADOUR

Missions des agences régionales de santé et de leurs délégations :

- le pilotage de la santé publique
- la régulation de l'offre de santé

Liens utiles :

[L'UT DIRECCTE de l'Orne](#)

[La DIRECCTE Basse-Normandie](#) (lien vers le [département de l'Orne](#))

[L'UT DREAL de l'Orne](#)

[La DREAL Basse-Normandie](#)

[La DT ARS Orne](#)

[L'ARS Basse-Normandie](#)

[Le ministère des affaires sociales et de la santé](#)

Fiche 7 : La Direction Départementale des Finances Publiques

La DDFIP de l'Orne est installée sur 2 sites :

Direction, Pôle Gestion Publique et Pôle Pilotage et Ressources

29 rue du Pont-Neuf

B.P. 344

61 014 Alençon cedex

Tél. (secrétariat direction) : 02.33.82.52.11

Courriel : ddfip61@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h (vendredi 16 h)

Pôle Gestion Fiscale

Cité administrative

Place Bonet

61 013 Alençon cedex

Tél. (secrétariat pôle fiscal) : 02.33.32.71.00

Accueil du public du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16h15

Le Service des impôts des particuliers (SIP)

C'est à ce service que les contribuables doivent désormais s'adresser pour toute question se rapportant à l'assiette ou au paiement de leur impôt sur le revenu, de leurs(s) taxes foncière(s) ou de leur taxe d'habitation.

Alençon cité administrative – place Bonet

Argentan 12 rue de l'Entrepôt

Domfront 4 rue du Mont Margantin

Flers 67 rue de la Gérodière

L'Aigle 3 place de l'Europe

Mortagne à Saint Langis les Mortagne

À côté des SIP, on trouve l'accueil fiscal de proximité : en effet, dans les communes où il existe une trésorerie mais pas de centre des impôts, la mission de la trésorerie est désormais renforcée par une compétence en matière d'assiette de l'impôt.

Directeur départemental des finances publiques : Marc Béreau

Missions :

- En matière fiscale et foncière : élabore et explicite la législation et la réglementation ; assure le traitement des déclarations et le calcul des impôts directs, ainsi que les missions de contrôle et de lutte contre la fraude ; recouvre les impôts directs et indirects, qu'ils soient dus par les professionnels ou les particuliers ; traite les réclamations contentieuses et gracieuses. Dans le cadre de ses missions foncières et topographiques, elle détermine l'assiette des impôts fonciers, établit et diffuse les données cadastrales et assure les formalités d'enregistrement et de publicité foncière.
- Dans le domaine de la gestion publique : prend en charge le contrôle et le paiement des dépenses de l'Etat ainsi que le recouvrement des recettes non fiscales dites « Produits étrangers à l'impôt et au domaine » ; assure la tenue, la production et la valorisation des comptes de l'État ; recouvre les recettes, paye les dépenses, tient la comptabilité des collectivités territoriales et organismes publics (hôpitaux, maisons de retraite), valorise par ses analyses financières les informations comptables de celles-ci dont elle exécute tous les budgets.

- En matière domaniale : prend en charge les missions d'évaluation et de gestion domaniale, et assure la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État.
- Elle participe à l'action économique de l'État par ses prestations d'expertise financière et de conseil, comme elle soutient les entreprises en difficulté. Elle gère par ailleurs les dépôts de fonds d'organismes et de professions chargés de missions d'intérêt général.

Liens utiles :

[La DDFIP de l'Orne](#)

[La DGFIP](#)

[Le ministère de l'économie et des finances](#)

Fiche 8 : La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (ex-Inspection Académique)

Cité administrative
Place Bonet
61 000 ALENCON
Tél. : 02 33 32 50 50
Courriel : ce.dsden61@ac-caen.fr

Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Directeur académique des services de l'Éducation Nationale : François LACAN

Missions : La DSDEN gère l'organisation scolaire, les personnels, essentiellement ceux de l'enseignement primaire, la scolarité et vie scolaire, l'organisation des examens et concours, etc.

Liens utiles :

[Page DSDEN sur le site de l'académie de Caen](#)

[Le site de l'académie de Caen](#)

[Le ministère de l'Education Nationale](#)

Fiche 9 : Le Commissaire au Redressement Productif ; le référent unique pour les investissements ; les défenseurs des droits

1. Le Commissaire au Redressement Productif (CRP)

DIRECCTE de Basse-Normandie
3, place St Clair
14209 – Herouville St Clair
Tél. (secrétariat) : 02 31 47 74 46
Courriel : rp-bn@direccte.gouv.fr

Commissaire au Redressement Productif de Basse-Normandie : El Houcine OUARRAOU

Missions :

- Coordination des pouvoirs publics
- Soutien individuel des entreprises (qu'elles fassent l'objet d'une procédure collective ou qu'elles soient en situation normale) dans la résolution de leurs difficultés

Le CRP n'agit pas seul et s'entoure du réseau préfectoral, des directions régionales (dont la DIRECCTE), des collectivités territoriales et des acteurs socio-économiques (syndicats de patrons et de salariés) pour venir en aide aux entreprises en difficultés.

2. Le référent unique pour les investissements

DIRECCTE de Basse-Normandie
3, place St Clair
14209 – Herouville St Clair
Tél. : 02 31 30 65 35
Courriel : bernard.quirin@direccte.gouv.fr

Référent unique pour la Basse-Normandie : Bernard QUIRIN

Missions :

- évaluer les attentes de l'investisseur
- élaborer l'offre d'accompagnement possible des pouvoirs publics
- suivre l'ingénierie du projet et faciliter la réalisation des démarches liées aux investissements

3. Les défenseurs des droits

Deux défenseurs des droits dans l'Orne :

Préfecture de l'Orne : Mme Danielle TOULET

39, rue Saint Blaise
61 000 ALENCON
Tel: 02 33 80 62 18
Courriel : danielle.toulet@defenseurdesdroits.fr
Permanence le mardi de 10h à 12h et le vendredi de 14h à 16h30

Sous-préfecture d'Argentan : Pierre CHAMPOD

9, route de Sées

61200 ARGENTAN

Tel: 02 33 80 62 18

Courriel : pierre.champod@defenseurdesdroits.fr

Permanence le mardi de 10h à 16h

Missions : étudier les demandes concernant les droits des usagers des services publics, la défense des droits des enfants, la lutte contre les discriminations, les manquements à la déontologie de la sécurité.

Liens utiles :

[Ministère du redressement productif](#)

[Portrait du CRP](#)

[Le référent unique pour les investissements](#)

[Le site des défenseurs des droits](#)